

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre janvier à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/01/2022

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Odile SINGUIN, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT, Manuel ROBLIN et Jérôme MALADRY.

Absents excusés : Mme Michelle DELETANG ayant donné procuration à Mme Odile SINGUIN, Mme Virginie MONNEREAU ayant donné procuration à Mme Ghislaine MAURIT, Monsieur Kévin GENTREAU.

M. Jérôme MALADRY a été élu secrétaire de séance.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'OMBRIÈRES SUR LE BOULODROME RUE DU CALVAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 17 décembre 2021, la Commune a procédé à une publicité concernant un appel à manifestation d'intérêt concurrente pour l'occupation d'un espace public en vue de la réalisation d'une activité économique.

Il convient maintenant de signer une convention de mise à disposition temporaire du boudrome de la commune, situé rue du Calvaire, avec Vendée Ombrières en vue de la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières.

Considérant que la société VENDEE OMBRIÈRES propose de fixer la redevance à 100€ HT par an au cours des trente années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** l'autorisation de la convention d'occupation temporaire du boudrome rue du calvaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec la société VENDEE OMBRIÈRES comme annexée ;

MAINTENANCE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, les années précédentes, l'entretien de l'éclairage public avait été confié au SyDEV.

Pour l'année 2022, la participation demandée à la commune est de 2 051.06 € pour 3 visites annuelles.

Accord du Conseil Municipal.

GARANTIE DE PRÊT SUR LOGEMENT VENDÉE HABITAT

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Vendée Habitat a contracté un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de la construction de 2 logements rue de la Casse à Pierre.

Il sollicite la garantie de la collectivité pour le remboursement de cet emprunt à concurrence de 30% de son montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 30.00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 227 927.00€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° **129874** constitué de 2 lignes du prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 68 378.10€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
- **DIT** que la garantie est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

RÉTROCESSION DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT LE CLOS DES ALOUETTES 1 A LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'Association Syndicale Libre du lotissement le Clos des Alouettes 1 désirant rétrocéder les espaces verts, la voirie et les réseaux divers à la Commune (parcelles ZD 204- ZD 206-ZD 215-ZD 216-ZD 224).

M BERNARD Dominique, en sa qualité de président de l'Association, a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de mandater Maître TEFFAUD pour rédiger l'acte notarié ;
- **DÉCIDE** d'acquérir et d'intégrer dans le domaine public et privé de la commune les parcelles cadastrées ZD 204- ZD 206- ZD 215- ZD 216- ZD 224 pour une surface de 2 220 m² à titre gratuit ;

- **DÉCIDE** que les frais inhérents à cette opération (notaire...) seront à la charge de la partie cédante ;
- **DÉCIDE** que l'entretien du bassin d'orage restera à la charge de l'Association Syndicale Libre du Lotissement le Clos des Alouettes 1 jusqu'à rétrocession à la commune de cette parcelle par l'ensemble des associations (1 à 4) du Clos des Alouettes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer vos documents s'y référant, notamment l'acte notarié.

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT- BUDGET PRINCIPAL

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021.

Le montant total des crédits inscrits au budget principal en 2021 s'élève à 204 750.60€ (hors emprunts et opérations d'ordre).

En théorie, le Conseil Municipal peut donc autoriser le paiement des dépenses d'investissement total, préalablement au vote du budget, à concurrence de 51 187.64€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour un montant global de 41 000.00€ répartis comme suit :

C/165	Dépôts et cautionnements	1 000.00€
C/2031	Etudes	20 000.00€
C/2151	Voirie	20 000.00€

DÉNOMINATION DE LA SALLE RUE DU GRAND BUISSON

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il serait utile d'attribuer un nom à la salle située rue du Grand Buisson.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de dénommer la salle rue du Grand Buisson « Les Glycines ».

Commissions

- voirie : sécuriser le virage de la Nozière
- bâtiments : réfection du plancher de l'église

Questions diverses

- demande de bornage rue du Marchais
- PLUi : réunion le 3/02 à la Boissière des landes
- Cotisation CAUE : 40€
- Remplacement du drapeau des anciens combattants : 1 076 € (2 subventions attendues de la Région et du Département).
- Projet de machine à pizzas sur la commune

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 28 février 2021

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 28 janvier 2022

Le Maire